

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD148-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	69
Votants	80
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 13 décembre 2019

LE 19 décembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : QUARTIER D'AFFAIRES - CLASSEMENT DES VOIRIES ET EQUIPEMENTS COMMUN DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON,

MM. BUISSON, LE MAO, DESPLAT, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, CONTIE, DATRIER, LABAILS, RAT, MOULENES, DORET, DECABRAS.

MM. : BEYLOT, LARRE, BERIT-DEBAT, GEOFFROY, MERILLOU, CIPIERRE, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, VIROL, COLLINET, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	M. SUBERBERE	M. GEOFFROY	Pouvoir à	M. LE MAO
M. LARRE	Pouvoir à	M. LECOMTE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX
M. BEYLOT	Pouvoir à	M. DESPLAT	M. CIPIERRE	Pouvoir à	M. AUDI
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. MOTTIER			
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. AUZOU			
M. COLLINET	Pouvoir à	M. LARENAUDIE			
Mme LABAILS	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE			

OBJET : QUARTIER D'AFFAIRES - CLASSEMENT DES VOIRIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Grand Périgueux a décidé de la création d'un parc d'activités sur l'ancien site de la SERNAM près de la gare de Périgueux.

Que ce parc d'activités dénommé « Quartier d'Affaires de la Gare » a été créée sous forme de lotissement.

Que dans ce cadre juridique, il convient de prévoir avant la commercialisation des premiers lots quel sera le statut juridique des voiries, réseaux et équipement commun de la zone.

Considérant que dans le cadre d'un lotissement, il existe trois modalités de gestion des voiries, réseaux et équipements communs,

Que la première consiste à laisser la propriété et la gestion de ces éléments à l'ensemble des colotis réunis en Association Syndicale Libre (ASL).

Que la seconde est de conférer la propriété à l'un des colotis.

Qu'enfin la troisième est la plus usitée en matière de lotissement économique, est de transférer la propriété et la gestion de ces équipements et voiries à la personne publique compétente (commune, EPCI),

Considérant qu'en pratique c'est cette dernière hypothèse qui est utilisée et c'est au Grand Périgueux, du fait de ses compétences, qu'il appartient d'assurer la gestion et l'entretien des zones d'activités

Que pour ce faire, il convient de traiter juridiquement du statut de ces équipements qui sont considérés à leur création comme relevant du domaine privé du Grand Périgueux.

Qu'ainsi, pour permettre à l'agglomération « gestionnaire » d'assurer sa mission sur le parc d'activité il faut procéder à un classement dans son domaine public des voiries, réseaux et équipement communs créés par l'agglomération « lotisseur ».

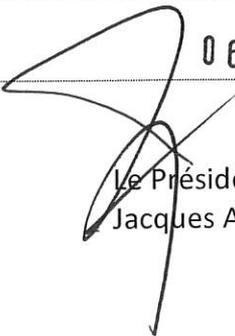
Qu'il est donc proposé de procéder au transfert par classement dans le domaine public du Grand Périgueux des voiries, réseaux et équipement communs du lotissement « Quartier d'Affaires de la Gare » tel que définis sur le plan joins en annexe.

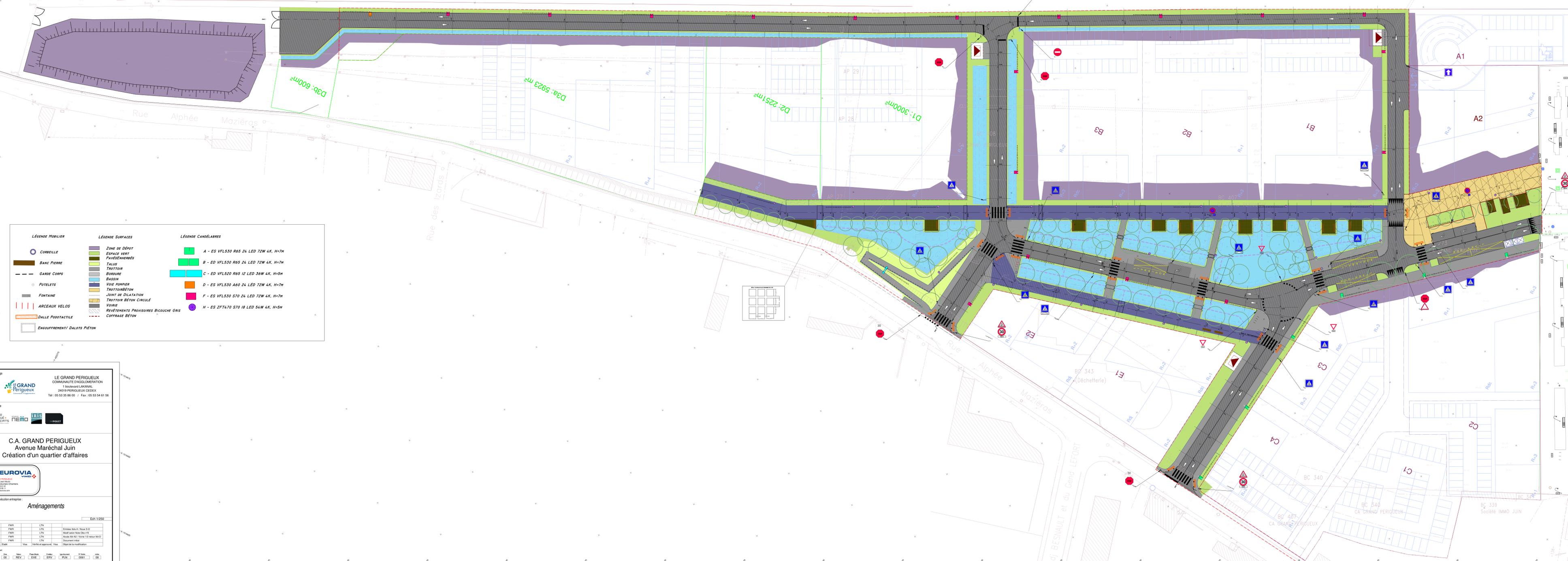
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de procéder au transfert par classement dans le domaine public du Grand Périgueux des voiries, réseaux et équipement communs du lotissement « Quartier d'Affaires de la Gare » tel que définis sur le plan joins en annexe.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce classement dans le domaine public.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	06 JAN. 2020	Pour extrait conforme	06 JAN. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	06 JAN. 2020	Périgueux, le	06 JAN. 2020


Le Président
Jacques AUZOU



LÉGENDE MOBILIER

- CORBELLE
- BANC PIERRE
- GARDE CORPS
- POTELETS
- FONTAINE
- ARCEAUX VELOS
- DALLE PODOTACTILE
- ENGOUFFREMENT/ DALOTS PIÉTON

LÉGENDE SURFACES

- ZONE DE DÉPÔT
- ESPACE VERT
- PAVÉS ENNÉRÉS
- TALUS
- TROTTOIR
- BORDURE
- BASSIN
- VOIE POMMIER
- TROTTOIRBÉTON
- JOINT DE DILATATION
- TROTTOIR BÉTON CIRCULÉ
- VOIRIE
- REVÊTEMENTS PROVISOIRES BICOUCHE GRIS
- COFFRAGE BÉTON

LÉGENDE CANDÉLABRES

- A - ES VFL530 R65 24 LED 72W 4K, H=7M
- B - ED VFL530 R65 12 LED 72W 4K, H=5M
- C - ED VFL520 R65 12 LED 36W 4K, H=5M
- D - ES VFL530 A60 24 LED 72W 4K, H=7M
- F - ES VFL530 S70 24 LED 72W 4K, H=7M
- H - ES ZFT470 S70 18 LED 54W 4K, H=5M

Maitre d'ouvrage
LE GRAND PERIGUEUX
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
1 boulevard LAKANAL
24019 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 35 86 00 / Fax : 05 53 54 61 56

Maitre d'œuvre
BUREAU D'ARCHITECTURE
NEMO
ERIS
L'ÉQUIPE

C.A. GRAND PERIGUEUX
Avenue Maréchal Juin
Création d'un quartier d'affaires

EUROVIA
VINCI
AGENCE DE PERIGUEUX
101 Avenue de la République
24000 Périgueux
Tél : 05 53 35 86 00 / Fax : 05 53 54 61 56

Document d'évaluation entreprise : **Aménagements**

Ech. 1/250

Date	Inté	État	Visé	Validé et approuvé	Visé	Objet de la modification
14/06/19	08	PIV	LTN			Études des A/ Niveaux S/D
15/06/19	09	PIV	LTN			Maître d'œuvre
27/07/19	08	PIV	LTN			Accès à l'A2 / Voie 1/2 route R61 D
28/04/21	08	PIV	LTN			Dimensionnement

Niveau nominal

Plan	Etat	Pré-étude	Étude	Approuvé	En cours	Annulé
00	00	REV	EXE	ERV	PSN	061
						08